



**PETITE ENFANCE :
RISQUES BIOLOGIQUES
ET SUIVI DE SANTÉ
INDIVIDUEL**

**VOTRE BROCHURE
PRÉVENTION**

Les salariés travaillant au contact de la petite enfance relèvent d'une exposition aux agents biologiques de groupe 2, ce qui implique une visite d'information et de prévention (VIP) préalable à l'embauche, puis un suivi périodique tous les 5 ans.



LES RISQUES BIOLOGIQUES DANS LA PETITE ENFANCE

EXEMPLES D'AGENTS INFECTIEUX :



- **Virus respiratoires** : grippe, covid, VRS.
- **Maladies éruptives** : rougeole, rubéole, oreillons, varicelle, parvovirus B19.
- **Bactéries** : coqueluche, méningocoque, streptocoque A, pneumocoque, tuberculose.
- **Agents gastro-intestinaux** : rotavirus, norovirus, salmonelles.
- **Parasites** : gale, poux.

MODES DE TRANSMISSION :



Aérienne :
toux, éternuements,
gouttelettes.



Contact indirect :
objets, surfaces, linge,
vaisselle contaminée.



Contact direct :
peau, salive, sécrétions nasales.



Oro-fécale :
mains sales, changes, alimentation.

FACTEURS FAVORISANTS :



- Promiscuité et collectivité.
- Hygiène parfois imparfaite du jeune enfant.
- Non-respect de l'éviction en cas de maladie contagieuse.
- Statut vaccinal incomplet.

PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION



Hygiène des mains : systématique après chaque change, avant et après repas, après mouchage.



Port de gants à usage unique pour les changes ou cas de contact avec du sang.



Formation du personnel sur la prévention des risques d'infection.



Nettoyage/désinfection des surfaces, des jouets, des sanitaires.



Port de masque, si symptômes respiratoires.



Lavage du linge à plus de 60°, si linge souillé.



Éviction des enfants contagieux.



Circuit linge propre/linge sale.

VACCINATIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL



OBLIGATOIRES :

- DTP
- Hépatite B



RECOMMANDÉES :

- **Coqueluche (rappel dTcaP) :** rappel de moins de 5 ans.
- **ROR :** recommandation de 2 doses de trivalent, pour toute personne née après 1980. Les sérologies pré et post vaccinales ne sont pas utiles. Il n'y a pas lieu de revacciner les femmes ayant eu 2 doses de ROR quel que soit le résultat de la sérologie.
- **Varicelle** si non immunisée.
- **Grippe annuelle.**
- **Covid annuelle.**
- **Hépatite A** selon contexte épidémique.



Tableau récapitulatif des recommandations vaccinales par catégorie de personnel :

	DTP	Coqueluche	Hépatite A	Hépatite B	ROR	Varicelle
Personnel des établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire (crèches, haltes-garderies...)	Obligatoire	Recommandé	Recommandé (séronégatif)	Obligatoire (si exposés)	Recommandé (nés avant 1980, sans antécédent)	Recommandé (sans antécédent, séronégatif)
Assistants maternels	Recommandé	Recommandé	Recommandé	—	Recommandé (nés avant 1980, sans antécédent)	Recommandé (sans antécédent, séronégatif)
Éducation nationale : Personnel en contact des enfants	Recommandé	—	—	—	Recommandé	—

Depuis le début de l'année 2024, les cas de coqueluche connaissent une forte augmentation en France comme en Europe.

Le 22 juillet 2024, la Haute Autorité de Santé a recommandé qu'en milieu professionnel, toute personne en contact rapproché avec un nouveau né ou un nourrisson de moins de 6 mois reçoive une dose de rappel, si sa dernière vaccination contre la coqueluche remonte à plus de cinq ans.

SUIVI INDIVIDUEL DES FEMMES ENCEINTES

ÉVALUATION LORS DE LA VIP* INITIALE ET AGENTS INFECTIEUX

ÉVALUATION :



1. Vérification du statut vaccinal et de l'immunité.
2. Prescription éventuelle de sérologies pertinentes selon l'exposition professionnelle (rubéole, varicelle, hépatite A/B...).
3. Analyse des risques liés au poste de travail au contact de jeunes enfants.

* Visite d'information et de prévention

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Selon l'article D.4152 3 du Code du travail, une femme enceinte ne peut être exposée professionnellement au risque de contact avec la rubéole, sauf si son immunité est vérifiée et jugée suffisante.

Tableau : Agents infectieux, actions avant grossesse et prévention

AGENT INFECTIEUX	QUE FAIRE AVANT LA GROSSESSE ?	PRÉVENTION
Virus de la varicelle et du zona	Contrôle de l'immunité (IgG anti VZV) et vaccination avant la grossesse si nécessaire.	Au cas par cas : écartement, si cas chez un enfant en l'absence d'immunité. EPI*/hygiène.
Virus de la rubéole	Contrôle de l'immunité et vaccination avant la grossesse si nécessaire (IgG).	Au cas par cas : écartement si cas chez un enfant en l'absence d'immunité. EPI/hygiène.
Cytomégalovirus*	—	Respect strict des règles d'hygiène. EPI.
Virus des oreillons, de la rougeole et de la coqueluche	Vaccination avant (ou pendant) la grossesse.	Écartement provisoire de la femme enceinte non immunisée en cas d'épidémie.
Parvovirus B19 (5 ^e maladie, érythème infectieux)	—	Respect strict des règles d'hygiène. EPI.
Virus de l'hépatite A	Vaccination avant la grossesse, contrôle de l'immunité chez la femme enceinte.	Respect des règles d'hygiène, port de gants pour les changes.
Virus de l'hépatite B	Vaccination avant la grossesse, contrôle de l'immunité chez la femme enceinte.	Éviter les soins nécessitant des outils tranchants ou piquants et tout contact avec le sang.
Infections hautement fébriles (grippe, Covid, scarlatine...)	Vaccinations grippe et Covid recommandées à l'automne.	Éviter les contacts rapprochés avec les personnes fébriles ou infectieuses. Port du masque.

* Équipement de Protection Individuel

FOCUS : CMV (CYTOMÉGALOVIRUS)

Le CMV est excrété dans la salive, les larmes, le tube digestif, l'appareil respiratoire, les urines, les sécrétions génitales, le sperme et le lait.

L'un des modes majeurs de transmission chez la femme enceinte est l'infection au contact du premier enfant en crèche, excréteur du CMV au cours de la vie quotidienne (changement de couche, baisers, partage de linge de toilette ou d'ustensiles de repas). Un enfant sur trois est porteur du virus surtout s'il est en crèche.

Par conséquent, il est recommandé aux femmes enceintes ainsi qu'à leur conjoint d'éviter tout contact avec les urines et la salive des jeunes enfants dans leur entourage professionnel ou familial.

Pour cela, il faut :

- Se laver soigneusement les mains après tout contact avec leurs urines (change, pot...),
- Ne pas goûter leur biberon, leurs aliments, de sucer leurs cuillères, etc.,
- Ne pas les embrasser sur la bouche, éviter le contact avec leurs larmes ou avec les « nez qui coulent »,
- Ne pas utiliser leurs affaires de toilette (gant de toilettes, brosse à dents...).



À NOTER

Pas de sérologie systématique, uniquement en cas de symptômes.

MESURES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION



Lors de la visite d'information et de prévention (VIP) initiale, une sensibilisation systématique est réalisée auprès des femmes en âge de procréer.

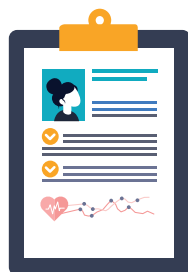
En cas de grossesse déclarée, une organisation spécifique du travail est instaurée :

- Renforcement strict de l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI).
- Application rigoureuse des mesures d'hygiène.
- Adaptation du poste, si possible :
 - Affectation aux enfants plus grands (moins de changes).
 - Limitation des situations à risque selon l'agent biologique.

ORDONNANCE TYPE EN VIP INITIALE

Les prescriptions sont établies à partir des informations figurant dans le carnet de santé du salarié :

- Vérification de la mise à jour du calendrier vaccinal.
- Vérification de l'existence d'une preuve documentée des maladies infantiles déjà contractées (varicelle, rougeole, etc.).
- Prescription de sérologies adaptées en fonction de l'exposition professionnelle.



**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL
ET DE PRÉSOA SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX**

 [linkedin.com/company/presoa](https://www.linkedin.com/company/presoa)

 [@Presoa](https://www.facebook.com/Presoa)

 Retrouvez les vidéos Présóa sur notre chaîne YouTube : bit.ly/YouTubePresoa



Siège social Présóa
Rue Théodore Monod, Z.A. Bois de la Chocque
BP 40362 - 02100 Saint-Quentin

www.presoa.org | contact@presoa.org  

Copyright Présóa - Photos, Illustrations : AdobeStock



Siège social Présóa certifié ISO9001
sur les fonctions supports